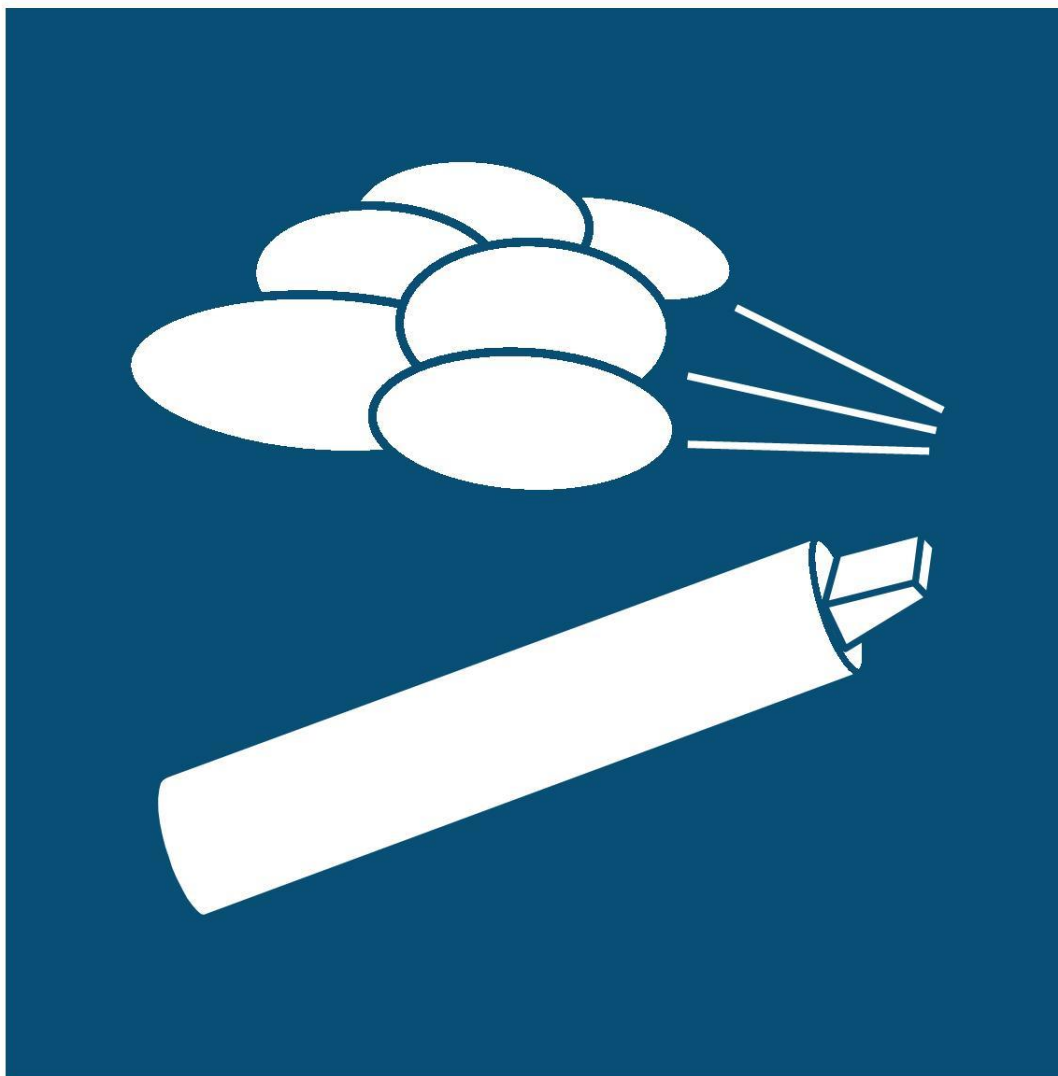


INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application
de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.



**VAPOTAGE
AUTORISE**
dans cette zone